

Communauté de communes



31 Rue de VIRE
14260. Aunay sur Odon

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

L'an deux mil seize, le mercredi 21 décembre 2016 à 20h00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle des fêtes à Seulline (commune déléguée Saint Georges d'Aunay), sous la présidence de Monsieur Pierre LEFEVRE, Président, suite à la convocation adressée par Monsieur le Président le 14 décembre 2016 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 47

ÉTAIENT PRESENTS : 37

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Pierre LEFEVRE Président, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Christine SALMON, Vice-présidents, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean Pierre SAVEY, Gilles LECONTE, Serge SORNIN, Joseph DESQUESNE, Alain LEGENTIL, Jean Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Pierre FABIEN, Jean Yves BRECIN, Murielle DOUCHIN, Patrick DUCHEMIN, Yvonne LE GAC, Sylvie LENOURRICHEL, Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Christophe LE BOULANGER, François GUERIN, Jean-Noël DUMAS, Nathalie TASSERIT, Denis JOURDAIN, Michel LEFORESTIER, Roland HUE, Claude HAMELIN, Sébastien OLIVIER, Jean BRIARD, Martine SEVEGRAND, Michel DELAROQUE, Alain LENOURRICHEL conseillers communautaires

Absenté excusée : Christelle CAMUS, Jérôme COLLIGNON,

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Jean-Pierre PLANQUETTE a donné pouvoir à Christine SALMON, Fabrice GOULEY a donné pouvoir à Noël VILLIERE, Alain QUEHE a donné pouvoir à Roland HUE, Michel LAFOSSE a donné pouvoir à Jean BRIARD.

Étaient absents : Gaëtane HUET, Myriam PICARD, Jean-Paul THOMAS.

Après avoir remercié la commune pour le prêt de la salle, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**20161221-24- COMMISSION ENVIRONNEMENT_REDEVANCE
INCITATIVE : GRILLE TARIFAIRE**

La commission environnement a travaillé sur la grille tarifaire de la redevance incitative.

Monsieur le Président présente les propositions de grille tarifaire pour la redevance incitative. Ces propositions sont expliquées en conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle que la grille tarifaire est composée d'un abonnement annuel obligatoire global, détaillé dans sa composition dans le règlement intérieur de la redevance incitative. Il est rappelé que le règlement intérieur est disponible sur internet. La facturation s'effectuera deux fois par an, à 50% et 50%.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se positionner sur la grille tarifaire de la redevance incitative.

➡ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte,**

à 38 pour de ses membres présents et représentés et 4 contre,

✓ **D'APPROUVER la grille et les tarifs présentés et de mettre en application ces tarifs dès le 1er janvier 2017 comme suit :**

				TARIFS 2017	
type	Effectif du foyer	Litrage	Nombre de levées dans l'abonnement	Abonnement annuel (obligatoire)	Partie variable: levées supplémentaires
Bac collectif		30 (sacs)	52 (sacs)	120,60 €	1,00 €
Bac OM	1	80	18	120,20 €	2,66 €
Bac OM	2 à 3	120	18	158,90 €	4,00 €
Bac OM	4 à 6	180	18	216,96 €	6,00 €
Bac OM	7 et plus	240	18	275,02 €	8,00 €
Bac OM	Professionnel	360	30	527,94 €	12,00 €
Bac OM	Professionnel	660	30	1 013,10 €	22,00 €
Bacs OM C3 (*)		770	135	27 585,76 €	25,66 €
Bac OM ZOO (***)		660	50	6 608,28 €	22,00 €

(*): ne concerne que l'Hôpital d'Aunay sur Odon (abonnement annuel indiqué pour l'ensemble des 8 bacs)

(**): prend en compte l'accès aux déchèteries, à la collecte des recyclables et au service de collecte des OM

(***) ne concerne que le zoo de Jurques

✓ **D'AUTORISER le président à mettre en œuvre les démarches liées à ce projet et à signer tous documents s'y afférents.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Certifié exécutoire par le Président,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/12/ 2016

Et de la publication le 27/12/2016

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 2 JAN. 2017
Reçu le

Le Président,
Pierre LEFEVRE